

Ministry of Education

Deputy Minister

438 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2A5

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

2021 : B01

Date: 1 février 2021

Note de service

Destinataires : Présidentes et présidents des conseils scolaires de district
Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

Expéditeurs : Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation

Nancy Naylor
Sous-ministre

Objet : **Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire du
gouvernement fédéral et élargissement des tests ciblés
dans les écoles**

En août 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire au titre duquel l'Ontario reçoit un financement en deux phases. Le premier versement de 381 millions de dollars a déjà été fourni. Il a servi à soutenir des initiatives politiques clés liées à la réouverture des écoles, notamment en matière de santé et de sécurité, d'équipement de protection individuelle (EPI), de transport des élèves et d'apprentissage à distance.

Un financement additionnel de 381 millions de dollars vient désormais d'être octroyé par le gouvernement fédéral dans le cadre de la deuxième phase. Ce financement est axé sur les priorités visant à soutenir l'apprentissage, la santé et la sécurité des élèves pendant le reste de l'année scolaire 2020-2021, détaillées ci-dessous, y compris l'atténuation de certaines lacunes éventuelles en matière d'apprentissage qui ont pu survenir durant la pandémie.

Optimiser la qualité de l'air et la ventilation

Le ministère de l'Éducation fournira la somme de 50 millions de dollars pour acheter des filtres HEPA (haute efficacité pour les particules aériennes) supplémentaires et tirer parti d'autres options immédiates pour améliorer la qualité de l'air et la ventilation, notamment des moniteurs de qualité de l'air ou d'autres améliorations et des réparations ou mises à niveau, visant surtout les espaces mal ventilés (tels que les classes mobiles et les écoles sans ventilation mécanique ou dont les fenêtres ne sont pas opérationnelles). Cette somme s'ajoute au financement de 50 millions de dollars annoncé au mois d'août 2020 destiné à l'amélioration de la qualité de l'air et de la ventilation, ainsi qu'au financement de 1,4 milliard de dollars destiné à la réfection des écoles pouvant être alloué aux besoins en systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air dans les écoles.

Étant donné que la disponibilité des produits concernant la qualité de l'air et la ventilation continue d'être limitée, des unités HEPA autonomes et des articles connexes seront achetés en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) et le Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario afin de veiller à ce que les conseils scolaires aient accès à ces produits et les reçoivent de la manière la plus rapide et la plus rentable possible. Par conséquent, nous demandons aux conseils scolaires de district et aux administrations scolaires isolées de ne pas commencer à s'approvisionner eux-mêmes pour ce qui est de ces produits.

Voir le document ci-joint qui indique les allocations fournies à chaque conseil scolaire pour optimiser la qualité de l'air et la ventilation.

Financement de la santé et de la sécurité

Le Ministère fournira la somme de 65 millions de dollars pour appliquer des mesures en matière de santé et sécurité. Elle pourra servir à compenser les frais engagés par les conseils scolaires de district et les administrations scolaires isolées pour l'acquisition d'EPI et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE), notamment aux fins du transport des élèves, en plus de ce qui a déjà été fourni au moyen de la chaîne d'approvisionnement du MSGSC. Outre cet investissement, le Ministère continuera à coordonner et à fournir des EPI et des FEE au moyen de la chaîne d'approvisionnement du MSGSC, afin de renforcer la santé et la sécurité. Cette somme s'ajoute au financement de 10 millions de dollars destiné à la santé et à la sécurité, annoncé au mois de juillet 2020, afin de veiller à ce que la formation soit étendue à tous les enseignants suppléants et travailleurs occasionnels.

Voir le document ci-joint qui indique les allocations fournies à chaque conseil scolaire au titre du financement de la santé et de la sécurité.

Transport des élèves

Afin de reconnaître le rôle important que jouent les fournisseurs de services de transport des élèves en ce qui concerne l'application des mesures de santé et de sécurité renforcées, le Ministère fournira la somme de 5 millions de dollars pour faire face aux pressions en matière de coûts liés à la COVID-19. Cette somme s'ajoute au financement de 65,5 millions de dollars, annoncé en août 2020, destiné au transport des élèves aux fins de l'amélioration des mesures de santé et de sécurité.

Voir le document ci-joint qui indique les allocations fournies à chaque conseil scolaire aux fins du transport des élèves.

Programme d'alimentation saine pour les élèves

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires recevra la somme de 10 millions de dollars pour soutenir le Programme d'alimentation saine pour les élèves. Ce programme aide à offrir des petits-déjeuners, des collations et des déjeuners sains aux enfants d'âge scolaire de toute la province, en vue de favoriser l'apprentissage et le développement en santé.

Ce financement soutiendra des programmes destinés aux apprenants à distance et contribuera à répondre aux difficultés de prestation de ces programmes durant la pandémie de COVID-19.

Occasions d'apprentissage pendant l'été

L'été dernier, des élèves et des familles ont profité des possibilités d'apprentissage supplémentaires offertes par le biais de programmes élargis d'apprentissage pendant l'été, à travers toute la province. Ces programmes seront prolongés et offerts également durant l'été 2021, et un financement supplémentaire d'environ 62 millions de dollars sera fourni pour soutenir pendant l'été des élèves dont l'apprentissage a été perturbé durant la pandémie. Ce financement sera accordé aux fins suivantes :

- la participation à des programmes de base, y compris les cours d'été, la récupération de crédits et le programme accéléré, les cours de rattrapage, les soutiens ciblés en matière de littératie et de numératie et les soutiens centrés sur la transition réussie au programme de mathématiques décloisonné de 9^e année
- des programmes ciblés pour les élèves qui ne reçoivent pas suffisamment de services (notamment les élèves autochtones, les élèves racialisés, les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés)
- des programmes de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers en éducation et des besoins en matière de santé mentale
- des programmes STIM d'été
- d'autres initiatives précises telles que des soutiens en matière d'itinéraires d'études, notamment une formation supplémentaire par l'apprentissage en salle de classe de niveau 1 cet été et un soutien aux programmes des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) des conseils scolaires, de même que

des soutiens en matière de conception de programmes d'apprentissage professionnel et de ressources pour améliorer l'apprentissage et la participation des élèves

Des renseignements supplémentaires sur les détails des programmes individuels, les allocations de financement et la marche à suivre pour faire une demande seront communiqués prochainement.

Apprentissage en ligne

Cette année scolaire inhabituelle a démontré l'intérêt d'investir dans un système d'apprentissage en ligne solide, offrant un meilleur accès et un choix plus large aux élèves. Un financement de 60 millions de dollars soutiendra les initiatives clés liées à l'apprentissage en ligne, notamment :

- une série de cours numériques au palier élémentaire, afin de favoriser l'apprentissage à distance des élèves des écoles élémentaires
- l'élaboration de cours en ligne supplémentaires au palier secondaire, en vue d'offrir un catalogue de cours en ligne actualisé, moderne et pertinent
- une infrastructure technologique, telle qu'un système de réservation pour les élèves à l'échelle de la province, afin de coordonner les offres d'apprentissage en ligne et un catalogue de cours centralisé comportant des fonctionnalités permettant aux élèves de visualiser, de prévisualiser et de demander leur inscription à un cours en ligne
- un financement ponctuel destiné à TFO et TVO, afin qu'ils puissent assurer un soutien central au système d'apprentissage en ligne de l'Ontario

Appareils supplémentaires

Comme la capacité de passer à l'apprentissage à distance est une priorité clé étant donné la nature incertaine de cette pandémie, le Ministère accordera la somme de 80 millions de dollars pour améliorer la connectivité et acheter des appareils technologiques supplémentaires, tels que des ordinateurs portables et des tablettes, afin d'aider les conseils scolaires à se procurer environ 160 000 appareils supplémentaires à l'échelle de la province.

Le financement est basé sur l'effectif quotidien moyen prévu, avec un complément pour veiller à ce que chaque conseil scolaire de district obtienne au moins 200 000 dollars. Ce financement est suffisant pour permettre l'achat d'un minimum de 400 appareils dans chaque conseil scolaire de district.

Les administrations scolaires isolées recevront 50 000 dollars chacune, ce qui est suffisant pour acheter un minimum de 100 appareils par administration scolaire isolée.

Pour aider les conseils scolaires à acquérir ces appareils de la manière la plus rapide et la plus rentable possible, ces appareils seront achetés en collaboration avec le MSGSC

et le Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario. Par conséquent, nous demandons aux conseils scolaires de district et aux administrations scolaires isolées de ne pas commencer à s'approvisionner eux-mêmes.

Ce financement s'ajoute aux allocations indiquées ci-dessous destinées à couvrir les coûts liés à la technologie :

- La somme de 15 millions de dollars fournie en juin 2020 dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves 2020-2021
- La somme de 48,6 millions de dollars fournie l'automne dernier aux régions prioritaires afin de soutenir les communautés à risque élevé, y compris un financement pour acheter des appareils technologiques pour les élèves
- La somme de 1,4 million de dollars fournie l'automne dernier pour le programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires

Voir le document ci-joint qui indique les allocations fournies à chaque conseil scolaire aux fins de l'achat d'appareils supplémentaires.

Initiatives en matière d'équité

Notre gouvernement accorde la plus haute importance au soutien en matière d'équité dans les écoles. En juillet 2020, nous avons annoncé de nouveaux changements audacieux dans le système d'éducation, qui contribuent à éliminer les obstacles auxquels de nombreux élèves noirs, élèves autochtones et autres élèves racialisés sont confrontés, et à donner à tous les élèves la possibilité de réussir. Il s'agissait notamment de mettre fin en 9^e année au cloisonnement dans les cours appliqués et théoriques, de proposer l'élimination des suspensions discrétionnaires des élèves, de renforcer les sanctions à l'égard du personnel enseignant qui adopte un comportement de nature raciste, et d'offrir aux enseignants un programme de perfectionnement professionnel supplémentaire en matière de lutte contre le racisme et la discrimination.

Afin de poursuivre ce travail important, la somme de 6,45 millions de dollars sera allouée au soutien des initiatives d'équité, axées sur le soutien aux élèves noirs et élèves autochtones, aux élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés et aux élèves ayant des besoins d'éducation particuliers. Nous fournirons bientôt des précisions sur les programmes spécifiques qui bénéficieront de cette aide financière.

Besoins futurs en matière d'éducation durant la pandémie

Étant donné l'incertitude persistante de notre environnement de santé publique pendant la pandémie de COVID-19, le Ministère met de côté 33 millions de dollars pour répondre aux besoins futurs en matière d'éducation durant la pandémie. Ainsi, des fonds supplémentaires pourraient être alloués au maintien d'un milieu d'apprentissage sécuritaire et salubre dans les collectivités où les cas de COVID-19 sont en hausse, ainsi qu'à des aides en lecture fondées sur des données probantes destinées aux élèves qui ont des difficultés en lecture et qui risquent de prendre du retard.

Soutiens en santé mentale

La santé mentale et le bien-être restent une priorité essentielle. Comme il a été annoncé le 7 janvier 2021, la somme de 10 millions de dollars sera destinée à des initiatives soutenant la santé mentale des élèves, notamment un financement aux conseils scolaires pour continuer à soutenir la mise en œuvre de la nouvelle trousse d'action de Santé mentale en milieu scolaire Ontario qui encourage les élèves à se renseigner sur la santé mentale.

Au titre de cette somme, un financement sera également accordé à Jeunesse, J'écoute pour que cet organisme puisse faire face à l'augmentation de la demande pour ses services. Au plus fort de la première vague de COVID-19, les enfants et les jeunes ont contacté Jeunesse, J'écoute trois fois plus souvent qu'avant la pandémie.

Cette somme s'ajoute au financement de 20 millions de dollars, annoncé aux mois de juin et juillet 2020, et au financement de 12,5 millions de dollars, annoncé au mois d'août 2020, ce dernier étant destiné à la fois aux soutiens en santé mentale et en éducation de l'enfance en difficulté.

Souplesse financière supplémentaire – Accès aux produits d'aliénation

En tant que mesure de souplesse supplémentaire, les conseils scolaires seront autorisés à accéder jusqu'à 15 p. 100 des produits d'aliénation réguliers non engagés pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19, au cas où ils auraient un déficit en cours d'exercice en raison de pressions liées aux coûts de santé et de sécurité dans le cadre des efforts déployés pour que les écoles restent ouvertes pendant toute l'année scolaire 2020-2021. Cette mesure d'allègement supplémentaire sera disponible tout au long de l'année scolaire 2020-2021 aux conseils scolaires dont le déficit en cours d'exercice est supérieur à 1 p. 100 de leur allocation de fonctionnement ou de leur solde d'excédent accumulé, selon celui de ces deux montants qui est le plus bas.

Pour se conformer au cadre réglementaire actuel qui exige une exemption du ministre de l'Éducation pour réorienter jusqu'à 15 p. 100 des produits d'aliénation, les conseils scolaires devront présenter une attestation faisant état de ce qui suit :

- qu'ils peuvent continuer à gérer leurs projets d'immobilisations actuels approuvés en ne dépassant pas le budget qui leur a été alloué
- que le montant provenant des produits d'aliénation n'aura pas d'incidence sur la capacité du conseil à satisfaire à ses besoins en matière de réfection des écoles.

Élargissement des tests ciblés dans les écoles

Le 26 novembre 2020, le gouvernement a annoncé qu'il y aurait dans quatre collectivités de l'Ontario des tests de dépistage de la COVID-19 volontaires destinés aux élèves, aux membres du personnel et aux personnes qui habitent sous le même toit qu'eux. Ainsi, environ 9 000 personnes ont fait ce test volontaire. Selon l'information transmise au Ministère, ces tests ont révélé environ 200 cas de la maladie.

Cette première série de tests a facilité le suivi et la prévention de la propagation du virus dans les écoles en aidant à détecter les cas rapidement, en éclairant la prise de décisions en matière de santé publique et en gérant les éclosions.

Pour appuyer la reprise de l'enseignement en personne et pour veiller à poursuivre le fonctionnement sécuritaire des écoles, nous offrons maintenant, à l'échelle de la province, le test ciblé de dépistage de la COVID-19 dans les écoles aux élèves, aux enfants et aux membres du personnel. Ces tests seront un précieux outil à déployer dans d'autres parties de la province où l'on constate des éclosions ou un niveau élevé de transmission communautaire. Les bureaux de santé publique locaux détermineront les endroits où ces tests sont nécessaires, et nous appuierons cette approche en continuant de travailler en collaboration avec les conseils scolaires et nos partenaires du secteur de la santé.

Le ministère de l'Éducation, conjointement avec le ministère de la Santé et Santé Ontario, veillera à la disponibilité des partenaires du secteur de la santé aux fins de la prestation de ces tests. Les conseils scolaires doivent continuer de travailler en étroite collaboration avec les bureaux de santé publique locaux pour veiller à ce que les tests soient offerts à l'école, chaque fois que c'est possible et approprié de le faire. Par ailleurs, les conseils scolaires continueront de communiquer avec les familles pour les informer de la disponibilité des tests.

Les tests ciblés dans les écoles sont une protection supplémentaire importante qui aide à limiter la propagation de la COVID-19 dans nos collectivités. Les tests demeureront volontaires, et le consentement des parents ou tuteurs sera requis pour les élèves de moins de 18 ans.

Le ministère de l'Éducation, conjointement avec le ministère de la Santé et Santé Ontario, continuera de travailler avec les conseils scolaires et les bureaux de santé publique locaux à la mise en œuvre de cette approche de tests ciblés et à la production de rapports à ce sujet. Nous sommes conscients que les approches varieront selon la région afin de répondre aux besoins locaux.

Le Ministère est heureux de continuer à vous apporter son soutien, à vous-mêmes et à vos équipes. Si vous avez des questions au sujet de cette initiative ou si vous souhaitez discuter des possibilités de réaliser des tests de dépistage dans vos communautés scolaires, n'hésitez pas à communiquer avec Shannon Fuller, sous-ministre adjointe, Politiques et planification stratégiques, à l'adresse shannon.fuller@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre soutien continu.

Le ministre de l'Éducation,

Stephen Lecce

La sous-ministre,

Nancy Naylor

p. j.

- c. c. Président, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Présidente, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Président, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Présidente, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Président, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Présidente, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Président, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Président, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
Présidente, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)
Présidente du CSCSO, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)
Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-Ontario)
Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)